

# Conseil de quartier Hauts de Lutz - 22 juin 2022

16 habitants présents

Elus présents : Monsieur le Maire, Juanito Garcia, Jean-Luc Chevet

## [Retour sur les points précédents :](#)

- Les tontes :

Des progrès sont constatés.

Il est signalé que le sentier des Sous-Lutz n'est pas débroussaillé. Il y a plusieurs lampadaires qui sont complètement pris dans la végétation. Il y a aussi de la végétation qui vient de chez les riverains, notamment la résidence EDF.

### **Suite donnée : Courriers adressés aux riverains concernés par la police municipale.**

- Fléchage de la liaison entre la rue des Aigrefeuilles et la Maison de santé :

Il est prévu en novembre dans le cadre de plusieurs projets d'aménagement de liaisons douces.

Une riveraine signale des gros tas de terre qui ont été mis le long du chemin. Il est indiqué que ce ne sont pas des travaux faits par la ville de Beaugency, mais probablement par la ville de Tavers pour lutter contre les installations sauvages de gens du voyage.

Il est suggéré de faire un bateau à l'entrée ce chemin (coté Beaugency). Il en faudrait aussi un du coté de Tavers (à voir avec la mairie de Tavers ou la CCCTVL).

### **Suite donnée : Transmis à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire gestionnaire de cette liaison**

- Manque de poubelles dans le quartier :

Les poubelles n'ont pas encore été installées par les services techniques mais la demande est prise en compte. Il y a actuellement aussi une réflexion avec le conseil des aînés pour la pose de nouveaux bancs. Pour les poubelles, le matériel sera installé au fur et à mesure.

- Rue des Belettes :

Il est prévu une redéfinition des emplacements de stationnements au mois de novembre dans le cadre du programme d'aménagement des liaisons douces.

Un riverain signale que c'est une mauvaise habitude des habitants de Beaugency de se stationner sur les trottoirs qui n'existe pas dans toutes les villes. Une tolérance est faite depuis de nombreuses années mais au détriment des piétons. De plus, le stationnement dégrade les trottoirs, particulièrement ceux en calcaire. Beaucoup de personnes considèrent le trottoir comme privatisé, et ne rentrent plus les véhicules dans leur terrain.

## **Suite donnée : Réflexion à engager avec les élus et la police municipale dans le cadre de la stratégie municipale pour le stationnement et la mobilité**

- Nom de la rue du LIDL :

La ville a reçu deux propositions :

- Gaston Valadon : inventeur Lauréat du concours Lépine en 1922
- Victor Moritz : créateur des établissements TRECA.

Un appel sera lancé à la population pour compléter les propositions qui seront arbitrées par la commission Urbanisme.

## Questions nouvelles :

- Avenue de la Procession :

Les riverains font état de vitesses excessives sur l'avenue de la procession. Il est sollicité des passages de la police municipale sur cet axe.

## **Suite donnée : Transmis à la police municipale pour prise en compte.**

Il est suggéré la création d'un passage piéton au croisement de la rue de la Couture et de la rue de la Procession. De nombreux piétons en provenance du sentier allant à la rue du Château d'eau traversent à cet endroit, notamment des collégiens.

## **Suite donnée : Transmis pour étude aux services techniques.**

- Remise à niveau de tampons :

Il y a deux bouches d'égout qui se dépassent de la Chaussée sur la rue de la procession et ainsi qu'une au niveau des conteneurs à poubelle de la rue des Hauts de Lutz.

## **Suite donnée : Transmis à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, responsable de la gestion du réseau d'assainissement. Les bouches de l'Avenue de la Procession vont faire l'objet de travaux, celle de la rue des Hauts de Lutz est liée à un problème de voirie.**

En cas de problème, il est invité à contacter la ligne « Allo Voirie » au 06 59 45 18 83. Il est possible de signaler tout problème de voirie, d'éclairage public, de propreté ou d'espaces verts... Il est possible d'envoyer des SMS à ce numéro et de joindre des photos.

- Arbre de l'amitié :

Il est toujours signalé l'illisibilité du carrefour, qui n'est doté d'aucun panneau définissant les règles de priorité. La proposition de neutraliser la boucle derrière l'arbre en étendant le petit espace vert situé à côté. Cette idée reçoit un accueil favorable des riverains participants.

L'arbre de l'amitié fêtera ses 50 ans le 29 octobre 2022. Il est envisagé une petite cérémonie à cette occasion en lien avec l'association qui gère le jumelage Beaugency-Hiltrup. Il est prévu de remplacer la plaque.

- Arceaux à vélos :

Il est demandé l'ajout d'arceaux à vélo devant la salle des fêtes. Il est confirmé qu'une cinquantaine ont été achetés suite à un recensement réalisé par M. Legros, élu en charge de la mobilité, et seront posés au fur et à mesure par les services techniques.

- Entretien des haies :

Faire tailler les haies des riverains qui donnent sur le chemin qui va de la rue du Château d'eau à la rue de la Couture, d'un côté, et de la rue des Champs de veaux, de l'autre.

**Suite donnée : Courriers adressés aux riverains concernés par la police municipale.**

- Nuisance de chien

Il est signalé un chien attaché qui aboie en permanence dans la rue du Château d'eau. Monsieur le Maire informe que, dans ce genre de situation, les habitants sont invités à contacter la police municipale.

**Suite donnée : Transmis à la police municipale.**

- Enedis

Un habitant signale qu'il y a eu ce jour une intervention d'Enedis chez des riverains pour élaguer sous les lignes électriques de haute tension. Aucun habitant n'était prévenu. Il est demandé si la ville était informée. Il est répondu que les élus n'avaient pas l'information et qu'il s'agit d'une mission régulière et normale d'Enedis pour la sécurité du réseau.

- Déploiement de la fibre optique

Des habitants signalent des soucis pour obtenir le raccordement à la fibre optique. Certains logements anciens sont en effet raccordés sans fourreau entre la limite de propriété et la maison. Plusieurs refus de raccordement par les opérateurs ont déjà été constatés.

Il est aussi rappelé que la partie de génie civil située entre le domaine public et la maison est effectivement à la charge des habitants qui demandent le raccordement. Ceci implique effectivement pour certains la nécessité de réaliser une tranchée, ce qui peut représenter un coût, lorsque le raccordement s'effectue en souterrain. Certains logements peuvent encore être raccordés en aérien si le réseau téléphone n'est pas enfoui.

En cas de difficulté sur le domaine public, comme cela a pu être rencontré à plusieurs occasions, il est possible de contacter la mairie qui se charge de faire remonter au département, autorité organisatrice du déploiement de la fibre, pour un examen technique et la recherche de solutions.

- Demande de sens interdit « sauf vélo » au carrefour rue Tardenoisienne et rue Jules Lemaitre

Une habitante demande que la descente de la rue Tardenoisienne vers la rue Jules Lemaitre soit en sens interdit sauf vélo. Il est répondu que ce carrefour avait été identifié à la réunion précédente et fait actuellement l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'aménagement global des liaisons douces dans le quartier.

- Zone de biodiversité en bord de Loire

Une habitante demande des informations sur la zone de biodiversité qui a été expérimentée en bord de Loire.

Il est informé que la ville s'engage pour créer sur son territoire des petites zones refuges de biodiversité (exclos) pouvant mesurer quelques centaines de mètre carré seulement, que l'on protégera du passage des piétons et sur lesquelles la gestion des espaces verts sera différenciée (absence de fauche) pour favoriser l'accueil de biodiversité et la constitution de milieu propices à l'accueil d'espaces.

Il va également être recherché des bénévoles pour participer au suivi de ces zones pour recenser les espèces présentes sur ces espaces. La démarche est initiée en priorité sur des espaces verts communaux, mais pourrait être prolongée sur des parcelles privées que les propriétaires seraient prêts à gérer, avec le conseil de la ville et de bénévoles locaux, de façon différenciée et durable.

Les habitants trouvent intéressant qu'une de ces zones puisse être localisée dans le quartier des Hauts-de-Lutz

- Arrosage

Il est signalé un problème d'arrosage automatique sur le haricot situé au carrefour de l'avenue de la Procession et de l'avenue Jules Lemaitre. Il est trop abondamment arrosé et cela coule sur la route.

**Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques**

- Jardin partagé

Il a été créé un jardin partagé dans le quartier des Hauts-de-Lutz en partenariat avec Logem Loiret. Il reste des parcelles disponibles à louer à l'année pour cultiver un potager familial. Les participants au conseil de quartier sont invités à le faire savoir dans le quartier.

- Orages du 4 juin

Un habitant signale que l'avaloir situé entre le 12 et le 14 de l'avenue Jules Lemaitre ne fournissait plus lors des derniers orages. Une demande de curage sera faite à Suez pour vérifier le bon fonctionnement du réseau.

**Suite donnée : Transmis à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, responsable de la gestion du réseau d'assainissement.**

Un riverain signale que des dépôts de sables et calcaires sont toujours présents, notamment dans la rue des Champs de Veaux.

**Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques**

Suite à cet orage, il est demandé si le mur de la rue Anière sera réparé. Monsieur le Maire confirme qu'il est prévu une réparation. Cependant, ce ne sera pas une priorité car il y a d'autres murs à rénover d'abord (celui du cimetière qui doit être repris cet automne, et ensuite il y aura celui du mur du stade) et il n'y a pas de problème de sécurité, le mur restant étant solide.

- Croisement de l'avenue des Hauts de Lutz et de l'avenue Jules Lemaitre

Il est signalé qu'au carrefour de l'avenue des Hauts et Lutz et de l'avenue Jules Lemaitre, la visibilité est mauvaise si on s'arrête au niveau de la bande de stop, ce qui nécessite de s'avancer.

- Rue des Champs de veaux

Il manque un panneau « voie sans issue » pour le cul de sac. Certaines voitures l'empruntent par erreur.

#### **Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques**

- Quai de l'Abbaye

Un riverain demande pourquoi les travaux réalisés sur le Quai de l'Abbaye ne couvrent pas tous les trous. Monsieur le Maire répond qu'une tranche complémentaire de travaux est prévue : la situation s'est fortement dégradée entre la commande passée et la date d'intervention, du fait notamment des forts orages intervenus, et l'entreprise a réparé dans les limites du devis qui lui avait été accepté. Un second passage est donc nécessaire.

Monsieur le Maire informe par ailleurs qu'à partir de la rentrée, il n'y aura plus de passage de bus sur le quai, ce qui devrait faciliter la préservation.

- Rue Croix Nas

Un riverain signale que le plateau au niveau du collège a perdu la visibilité de sa signalisation.

Concernant l'usure, il y a un fort faïençage, mais il s'agit d'une chaussée en béton, dont la solidité a été vérifiée et confirmée par les services techniques. Il faudra le refaire à terme, mais pour le moment, il peut encore tenir quelques années.

Concernant la signalisation, ceci va être signalé aux services techniques.

#### **Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques**

- Replantation du Grand Mail

Une riveraine demande où en est le projet de rénovation du Mail.

Monsieur le Maire indique qu'une étude d'urbanisme est en cours sur l'évolution possible de l'emprise du parking 150 places et des tennis. Ceci justifie d'attendre les conclusions avant de lancer la replantation du Grand Mail car ce dernier comprenait un volet préalable d'aménagement du parking 150 places. Les conclusions de cette étude sont attendues début 2023.

- Rénovation de la Maison Thérèse

Une riveraine demande où en est la réflexion sur ce site.

Monsieur le Maire indique qu'une pré-étude pour la réhabilitation a été faite qui a fait état que, pour le projet souhaité par la ville (pôle médical) le coût excéderait 1 millions d'euros, très supérieur aux

capacités de la ville. Donc le projet est actuellement stoppé. Ce site fait également partie du périmètre de l'étude d'urbanisme. La maison n'est pas classée (seul le parc est protégé) et n'a pas une valeur historique particulière pour la ville.

L'état du bâtiment est très dégradé et il y a aujourd'hui un gros problème de sécurité du bâtiment qui va imposer de faire partir prochainement les dernières associations installées en attente de la reconversion du bâtiment.

- Situation médicale dans le secteur

Une riveraine demande si des médecins sont attendus à Beaugency.

Monsieur le Maire confirme que nous sommes en discussion avec le Conseil régional Centre-Val de Loire pour l'installation d'un médecin salarié à temps partiel en fin d'année 2022. Il y a des échanges avec cette personne depuis un an environ mais c'est une procédure longue et complexe, car on ne trouve pas facilement des médecins candidats. Il y a une réflexion pour y associer d'autres professionnels de santé.

Il s'implantera à l'Agora. Deux cabinets ont été aménagés dans les locaux de l'ancien service scolaire.

Il est aussi prévu l'installation d'un cabinet d'ophtalmologie à l'hôpital Lour Picou début 2023.

- Poubelles

Une habitante regrette qu'il n'y ait pas de tri sélectif sur les poubelles de ville. Ceci serait intéressant sur certains sites. Il est répondu que ceci est installé sur quelques nouveaux sites, comme le square du presbytère, mais que ce n'est effectivement pas généralisé sur la ville. De même, elle propose de pouvoir mettre en place le recyclage du papier dans les bureaux de vote. Ces pistes de réflexion vont être transmises aux élus.